



Commune de
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
COMMUNALE DU LUNDI
16 MAI 2022 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

M. Mayor, Syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens, il remercie pour l'intérêt témoigné au fonctionnement de la commune.

Excusé/s : Chantal et Dominique Perritaz

Scrutateurs : Alfred Bleuler et Christophe Savoy

Citoyens présents = 108, pour la majorité 55.

L'assemblée de ce soir a été convoquée par :

- insertion dans la Feuille officielle no 17
- avis au pilier public
- la circulaire tout ménage numéro 56
- site internet de la commune de Villorsonnens

et ceci dans les délais impartis par la Loi sur les communes art. 11 et 12.

La convocation n'appelle aucune remarque.

M. le Syndic rappelle l'ordre du jour :

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il était disponible au bureau communal ou sur le site internet : www.villorsonnens.ch
2. Comptes 2021
 - 2.1 Présentation
 - 2.2 Prise de position de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.3 Approbation

3. Investissement : rénovation de l'Auberge du Cheval-Blanc, Orsonnens
 - 3.1 Présentation
 - 3.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 3.3 Approbation
4. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : approbation du règlement
 - 4.1 Présentation
 - 4.2 Prise de position de la Commission financière sur l'impôt
 - 4.3 Approbation
5. Investissement : système d'élimination des déchets canins
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement
 - 5.3 Approbation
6. Association Région Glâne Veveyse/RGV : approbation de la modification des statuts
 - 6.1 Présentation
 - 6.2 Approbation
7. Commission de naturalisation : nomination d'un membre
 - 7.1 Présentation des candidatures
 - 7.2 Election
8. Information des projets en cours :
 - 8.1 PIEP/Amélioration du réseau d'eau potable
 - 8.2 Trottoirs d'Orsonnens
 - 8.3 Accueil extra-scolaire
9. Divers

L'ordre du jour ne soulève aucune remarque, M. le Syndic déclare l'assemblée ouverte.

Les propos tenus dans cette séance sont enregistrés.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2021

M. Mayor demande si le procès-verbal soulève des questions. La réponse étant négative, il le soumet au vote.

A main levée, à l'unanimité (3 personnes se sont abstenues de voter), l'assemblée communale approuve le procès-verbal avec remerciement à sa rédactrice.

2. Comptes 2021

M. Mayor donne la parole à Mme Francine Etienne, Conseillère communale en charge des finances, pour la présentation des comptes 2021. Elle explique que dans l'ensemble, le budget a été respecté.

Un programme informatique pour les salaires a été mis en place, il s'agit d'une exigence du MCH2. Désormais, les salaires bruts figurent dans les comptes, les charges sociales sont comptabilisées sous de nouveaux comptes.

Les graphiques projetés au beamer montreront les écarts entre le budget et les comptes.

2.1 Présentation

Mme Etienne explique les différences importantes, notamment :

Administration :

- Frais informatique : sur recommandation de la fiduciaire, la commune a fait l'acquisition d'un programme informatique pour la gestion des salaires (CHF 7'300.-). La modification des adresses mail (désormais .ch) a augmenté les charges de CHF 3'000.- et le nouveau système de gestion des séances du Conseil communal de CHF 2'600.-.

Ordre public :

- Participation frais de curatelle : un montant de CHF 10'733.20 a été ristourné sur les acomptes 2019/2020.
- Frais entretien matériel protection respiratoire : le montant de CHF 5'698.- a été transféré sur le compte frais de matériel.

Enseignement :

- Frais de classe payés aux maîtres : la différence de CHF 7'796.55 provient d'un changement de mode de fonctionnement. Désormais, le remboursement se fera sur quittance, à la fin de l'année scolaire, au lieu d'une avance de CHF 50.- par enfant, en début d'année scolaire.
- Participation cours de piscine : lors de l'établissement du budget il était difficile de prévoir les montants étant donné qu'il s'agissait de la première participation. La différence budget/comptes est de CHF 4'820.-.
- Entretien et rénovation des bâtiments : des améliorations ont été apportées au niveau du chauffage de Grangécole, soit un total de CHF 4'226.45 pour réparer la domotique et le thermostat.

Culture et loisirs :

- Salaire pour entretien halle : le dépassement de CHF 4'653.40 se justifie, notamment, par l'augmentation des heures afin de répondre aux prescriptions covid.
Produits et matériel de conciergerie halle : des achats ont été nécessaires (covid).

Affaires sociales :

- Frais direct d'assistance : la commune doit prendre en charge les personnes insolvables et assurer un montant de base pour l'AVS (CHF 4'530.35).

Transport et communication :

- Entretien des routes : les travaux d'entretien ont été restreints compte tenu des projets des trottoirs et routes dans les 4 villages.

Protection, aménagement de l'environnement :

- Entretien et rénovation des installations, épuration : le dépassement de CHF 33'401.70 se justifie par des déplacements de conduite et divers travaux en lien avec des fuites d'eau à Chavannes-sous-Orsonnens et Villargiroud.
- Attribution à la réserve pour l'épuration : grâce aux taxes de raccordement et aux taxes d'épuration, un montant différentiel de CHF 68'797.75 a été ajouté.
- Redevance => papier-carton et fer : alors qu'en 2020 la redevance était levée, elle a à nouveau été versée en 2021, soit un apport de CHF 8'298.25.

- Travaux de conservation des ouvrages : suite à de fortes pluies, la rivière a débordé à Orsonnens et a provoqué des inondations ; des travaux ont été entrepris pour CHF 7'338.80.
- Participation RGV (aménagement régional): remboursement partiel des réserves de l'association, montant imprévu de CHF 10'391.40.

Finances et impôts :

- Pour les impôts, de manière générale, les acomptes facturés dépassent le budget initial, calculés sur la base des chiffres donnés par le Canton.
- Loyers de l'auberge : le loyer a été revu à la baisse pendant la période covid et la cessation d'activité des tenanciers expliquent la différence de CHF 4'500.-.
- Gains comptables : reçu une subvention de CHF 27'206.- pour les travaux à la décharge La Favoula et CHF 129.- pour un terrain vendu, sans valeur au bilan.

Le résultat des comptes 2021 présente un excédent de recettes de CHF 44'141.94 après amortissements.

La présentation des comptes de fonctionnement ne soulève aucune question.

Investissements :

Routes communales et génie-civil, CHF 436'601.70

Protection - Aménagement de l'environnement : le montant de CHF 1'474'572.15 est consacré essentiellement à l'amélioration du réseau d'eau potable (PIEP), une subvention de CHF 305'039.50 est attendue.

Rénovation restaurant Orsonnens, crédit d'études : CH 29'707.10.

La présentation des comptes d'investissement ne soulève aucune question.

Engagements hors-bilan :

La tendance est à la hausse, cela s'explique par la rénovation des homes de Siviriez et Billens.

Bilan : pas de commentaire particulier.

2.2 Prise de position de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision

M. Pascal Berset, Président de la Commission donne lecture du rapport. La Commission s'est entretenue avec M. le Syndic, Mme Francine Etienne, Conseillère communale, la caissière ainsi que la fiduciaire Fiducum. Au vu des renseignements et documents obtenus, le rapport de l'organe de révision de Fiducum, la Commission recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2021.

2.3 Approbation

M. Mayor invite l'assemblée à voter les comptes 2021. Par vote à main levée, à l'unanimité, l'assemblée accepte les comptes 2021. Le Conseil communal s'est abstenu de voter.

Des remerciements sont adressés à Mmes Agnès Phillot et Francine Etienne pour le travail effectué.

3. Investissement : rénovation de l'Auberge du Cheval-Blanc, Orsonnens

3.1 Présentation

M. Steve Berset, Conseiller communal, présente l'investissement.

Initié par l'ancien Conseil communal, le projet a été quelque peu retravaillé suite aux diverses remarques de la population à l'assemblée du 20 avril 2021.

Au niveau de l'implantation, il y a aura une grande terrasse en lieu et place de l'actuelle, les places de parc seront situées à l'arrière du bâtiment.

Au sous-sol : locaux techniques et WC accessibles avec un ascenseur.

Au rez : la nouveauté consiste à un local de vente, à discuter encore.

Au 1^{er} : une salle de 60 places et une de 24 places, WC et bureau d'exploitation.

Les combles : diverses options sont encore ouvertes :

1) appartements

2) un seul appartement et la création de chambres d'hôtes

3) uniquement des chambres d'hôtes

Places de parc : à l'heure actuelle, il y a 11 places (32 sont autorisées), des discussions sont en cours avec la société de laiterie, propriétaire d'un terrain situé à proximité.

M. Steve Berset note que la dalle du rez doit être entièrement refaite, certaines boiseries ou pierre naturelle à conserver, notamment.

31 mars 2021 : dépôt d'une demande préalable au Canton. A ce jour, tous les préavis n'ont pas encore été rendus mais de manière générale, ils sont favorables ou avec conditions.

La mise au concours de la gérance de l'auberge est en cours. 2 candidatures sont rentrées à ce jour.

Le budget total de la rénovation intérieure et extérieure se monte à 4 millions.

M. le Syndic informe que suite à une analyse financière, l'investissement est plus conséquent que le montant demandé il y a 2 ans. Avec l'instauration du MCH2, l'Auberge sera comptabilisée en augmentation de la valeur au bilan, ce qui améliorera la capacité d'endettement.

Pour un investissement de 4 millions, la charge financière pour la commune sera de CHF 130'000.- par année, actuellement CHF 10'000.- par an. Des calculs de rendement ont été effectués sur les 3 variantes proposées plus haut. Le Conseil communal demande la possibilité de négocier soit une Auberge avec appartements ou avec des chambres d'hôtes. Les différences de rendement ne sont pas si conséquentes, mais il est judicieux de se questionner. Inévitablement, cet investissement aura un coût sur le long terme.

La Commune souhaite garder un pôle fort, un lieu où se retrouver et rester attractif. De plus, les finances sont saines.

Mme Birgit Savioz de Villargiroud demande si la cuisine sera professionnelle et questionne sur le parking supplémentaire, sur l'appartement pour les tenanciers et la location des salles. M. Mayor répond par l'affirmative pour la cuisine et son coût. S'agissant du parking supplémentaire, la société de laiterie, propriétaire du terrain à proximité de l'Auberge, a été approchée et est favorable à mettre à disposition du terrain pour des places de parc. La question d'un appartement pour les tenanciers est encore ouverte. Pour les salles, le besoin est réel.

Mme Anne Valloton : les 2 salles au premier seront-elles rentables en cas de gestion par le restaurateur ? La commune ne devrait-elle pas être responsable de la location et les proposer à louer à d'autres sociétés ?

PMA : L'idée du Conseil communal est de proposer un pack à un nouveau tenancier et de lui laisser la gestion des salles.

M. Michel Phillot revient sur le problème du parking. Combien y aura-t-il de places ?

M. Mayor informe que selon les normes en vigueur, nous aurons droit à 32 places. Le jour où il y a une grande manifestation, des places de parc sont disponibles autour de Grangécole et de la halle. Pour l'utilisation optimale du restaurant, il en convient, il faut des places aux abords de l'Auberge.

M. Michel Phillot estime qu'avec un investissement conséquent de 4 millions, il faut s'assurer d'avoir suffisamment de places de parc.

M. Claude Page de la société de laiterie informe que la société est d'accord de céder le terrain à la Commune, il faudra trouver un accord.

M. François Wicky suit M. Michel Phillot au niveau des places de parc, il faut dans un village des places de parc et avoir la sécurité des 34 places.

Le Conseil communal en prend bonne note.

M. Jean Bertschi remercie pour la bonne présentation. Il est satisfait que tout le monde soit conscient qu'il faut des places de parc. Le projet tient la route. Il juge également judicieux de ne pas utiliser des combles. Le projet est mûr. La population attend l'ouverture de ce café dans les meilleurs délais.

M. Mayor affirme que le Conseil communal ira négocier avec la société de laiterie formellement pour le parking.

M. Charles Phillot note à son tour qu'un café sans place de parc ne peut pas fonctionner. Il faut mettre toutes les chances de notre côté pour cet investissement conséquent.

M. Christian Chassot demande s'il n'y a pas la possibilité de faire des places de parc entre les pompiers et le café. Il questionne aussi sur la piste de pétanque et les emplacements des WC prévus au sous-sol et au 1^{er} étage. Le café sera-t-il tenu par un gérant ou un tenancier ?

M. Mayor informe qu'il n'est pas possible de faire une place de parc entre le local des pompiers et le café. Et pour les 2 autres questions, le Conseil communal a suivi le conseil de l'architecte. Il ajoute encore que c'est bien un tenancier qui est recherché.

Mme Birgit Savioz questionne encore au sujet de la terrasse, pour le service.

M. le Syndic note qu'il y a encore des questions à résoudre, à voir avec le futur tenancier. Une piste de pétanque peut être réalisée par la suite. La grande terrasse sera fermée par des bacs ou des plantes, avec accès depuis le petit chemin ou le trottoir.

M. Steeve Chassot relève que quand on va manger au restaurant, on est 2 à 3 personnes par voiture.

M. Mayor en convient, c'est valable à Romont par exemple.

M. Pierre-Antoine Chassot questionne sur le choix du tenancier.

M. le Syndic informe que le souhait est de proposer une brasserie+, des plats du terroir.

Coût des travaux : CHF 4'000'000 (arrondi)

Mode de financement : Emprunt

3.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement

M. Berset donne lecture de son rapport sur l'investissement de 4 millions. Il rend attentif au fait que ce projet de rénovation pourrait avoir des incidences financières sur les finances communales. Avant le début des travaux, la Commission juge indispensable qu'un accord soit trouvé avec le propriétaire du terrain (ndlr : la société de laiterie) pour l'aménagement de places de parc afin qu'il y en ait en suffisance. La Commission propose d'accepter l'investissement et son mode de financement.

3.3 Approbation

M. le Syndic met au vote l'investissement de l'Auberge du Cheval Blanc pour un montant de 4 millions, sous réserve de discussions formelles avec la société de laiterie.

Par vote à main levée, l'assemblée communale accepte l'investissement, 3 personnes se sont abstenues de voter.

4. Règlement sur la détention et l'imposition des chiens : approbation du règlement

4.1 Présentation

M. Lucas Dupré, Conseiller communal, présente le règlement, lequel était disponible à l'administration et sur le site internet. Le règlement a été transmis au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires pour l'examen préalable ainsi qu'au Service des communes. L'impôt servira à financer les coûts des robidogs et des sachets, les frais d'entretien et autres. Le Conseil communal propose le montant de l'impôt à CHF 80.- par chien par année, dès le 1^{er} janvier 2023. En cas de modification de ce montant, l'assemblée devrait se prononcer.

La parole n'est pas demandée.

4.2 Prise de position de la commission financière sur l'impôt

La Commission approuve ce règlement et propose à l'assemblée de l'accepter.

4.3 Approbation

M. Mayor soumet le règlement à l'assemblée. Par vote à main levée, le règlement est approuvé, à l'unanimité, 4 abstentions.

5. Investissement : système d'élimination des déchets canins

5.1 Présentation

L'investissement comprend la mise en place d'une quarantaine de poubelles pour déchets canins, du genre robidog, ainsi que les frais liés à l'implantation de ces poubelles. Un courrier comprenant un plan de la commune sera adressé à chaque propriétaire de chien afin de déterminer au mieux les endroits les plus appropriés pour les robidogs. Un rouleau de sachets ramasse-crottes sera offert à chaque détenteur qui aura pris le temps de répondre à notre sollicitation.

Coût de l'investissement	CHF 40'000
Mode de financement	emprunt

M. Mayor ajoute que cet investissement sera totalement couvert par l'impôt voté au point 4.

5.2 Prise de position de la Commission financière sur l'investissement et son financement

M. Berset donne lecture de son rapport, propose d'accepter le crédit de CHF 40'000.- et son mode de fonctionnement.

5.3 Approbation

M. le Syndic met au vote l'investissement. Par vote à main levée, l'assemblée accepte l'investissement, à l'unanimité (1 non et 2 abstentions).

Organe de révision

M. Pascal Berset, Président de la Commission financière, informe que Fiducum a effectué la révision des comptes depuis 3 ans et propose son renouvellement.
La proposition est acceptée.

6. Association Région Glâne Veveysse/RGV : approbation des modifications des statuts

6.1 Présentation

Il y a de fortes probabilités que cette Association soit dissoute à la fin de l'année mais la commune se doit de vous faire approuver les modifications des statuts de la RGV, lesquels étaient disponibles sur le site internet et à l'administration.

6.2 Approbation

Par vote à main levée, à l'unanimité, l'assemblée accepte la modification des statuts de la RGV.

7. Commission de naturalisation : nomination d'un membre

7.1 Présentation des candidatures

M. Jean Bertschi propose sa candidature.

7.2 Election

Par acclamation, M. Jean Bertschi est élu à la commission de naturalisation.

8. Information des projets en cours

M. le Syndic évoque le souhait du Conseil communal, à savoir : rendre Villorsonnens plus fort, être attractif. Il a le plaisir de donner la parole à ses collègues pour la présentation des projets en cours.

8.1 PIEP/Amélioration du réseau d'eau potable

M. Fabrice Berset, Vice-syndic, relève que dans ce chantier assez conséquent, des délais sont à respecter en vue de l'octroi des subventions. Les étapes suivantes seront réalisées prochainement :

- Mise en eau du secteur Villarsiviriaux et raccordements privés
- Mise en service du puits des Moilles : 110 l/min 320 l/min (total)
- Essai d'étanchéité du réservoir (600 m³)
- Mise en eau du secteur Montilier à Villargiroud
- Mise en service du réservoir
- Alimentation de Chavannes-sous-Orsonnens

Il ajoute que, au total, 13 km de nouvelles conduites seront installées. 3 grosses étapes sont prévues, avec des coupures d'eau.

Le débit d'eau sera suffisant pour la Commune. La liaison avec le GAGN et Gibloux est gardés ; la défense incendie assurée.

M. Mayor relève que, à l'avenir, le réseau d'eau sera suivi par informatique.

8.2 Trottoirs d'Orsonnens

M. Jean-Pierre Chapuis, Conseiller communal, communique sur l'état des projets :

- Partie sur la route communale (de l'école au carrefour)
 - ➔ prochainement terminée
- Partie sur la route cantonale (du carrefour à la sortie sud)
 - ➔ bloquée par le Canton, propriétaire de la route
 - ➔ étude de faisabilité pour mettre en conformité ce tronçon, lancée par le Canton (responsable et prend en charge les coûts)
- Les coûts des travaux réalisés jusqu'à aujourd'hui correspondent au budget

Il ajoute que M. Mayor et lui-même ont rencontré le Service des ponts et chaussées/SPC car le projet n'est pas dans les normes, et l'Etat a demandé de revenir à l'étude (à ses frais).

L'arrêt de bus sera impacté sur ce qui se fera sur la route cantonale.

Le Conseil communal regrette cette situation d'attente. Les services cantonaux seront relancés. Aucun délai n'est fixé pour la suite.

M. Michel Phillot revient sur le projet d'investissement de l'Auberge du Cheval Blanc et incite à donner rapidement l'information au Canton au sujet des places de parc.

M. Chapuis en prend note.

M. Christian Piller demande s'il s'agit d'un projet valtraloc.

M. Chapuis informe que désormais c'est le canton qui est chef de ce projet. Le Conseil communal est conscient de la dangerosité sur ce tronçon, il poursuit ses recherches pour une alternative d'un sentier sécurisé.

A la demande du SPC, la fontaine a été détruite, tellement amochée. Sur le projet de l'Auberge, il y a un point d'eau mais plus en îlot perdu. Les conduites ont été récupérées.

M. Christian Chassot informe avoir fermé l'écoulement de l'eau de la fontaine.

M. Mayor informe que les conduites ont été récupérées.

Mme Fabienne Chassot questionne : à Orsonnens, les gens roulent trop vite dans le contour qui est maintenant plus large. Devant chez nous, aussi. Est-ce que la priorité est de droite, zone à 30km/h dans le futur ?

M. Chapuis informe que le marquage sera refait. Les règles actuelles du canton font que les passages piétons ne se marquent plus.

Le radar pédagogique sera déplacé aux endroits nécessaires.

8.3 Accueil extra-scolaire

Mme Jessica Chassot, Conseillère communale, a reçu des messages de parents à la recherche d'une solution pour la garde de leur(s) enfant(s) dont elle donne lecture.

Elle informe que près de 64% des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale, selon la statistique fédérale. Dans le canton de Fribourg, dans la plupart des ménages, les deux partenaires exercent une activité professionnelle.

Aujourd'hui, les horaires de notre accueil extra-scolaire/AES doivent être améliorés et être au maximum à disposition pour la population.

Aussi, le Conseil communal a décidé de :

- s'adapter au nouveau modèle familial ainsi qu'au monde du travail
- faciliter la vie des parents tout en garantissant un accompagnement et un encadrement adéquat
- s'adapter à chacun en tenant compte des réalités financières de la Commune et celles des parents
- encourager les familles à choisir une solution de garde que la Commune connaît, en qui elle a confiance, plutôt que de laisser les enfants seuls à la maison ou de les diriger vers un endroit inconnu

Le Conseil communal réévaluera la situation dans 2 ans.

L'objectif est aussi d'optimiser le côté administratif et le travail qui se fait actuellement tout en gardant un accueil de qualité.

Le Conseil communal remercie par avance les parents qui feraient confiance à notre AES.

A l'heure actuelle, plus de 30 enfants mangent 2 fois par semaine à l'AES.

9. Divers

Pompiers : future organisation

M. Lucas Dupré donne des informations :

- Manque de communication lors des premières démarches de l'association "Secours sud fribourgeois" entre les corps pompiers et les communes
- Deux députés ont demandé le report de la mise en œuvre du 1er janvier 2023
- Refus par le Conseil d'Etat
- Approbation des statuts par l'assemblée des ambulances sud fribourgeois aux printemps 2022
- Report de la votation des statuts par la commune, manque de transparence
- Approbation des statuts par l'ASCOGLA
- Rencontre avec le groupe opérationnel de l'association et les corps de "Glâne Nord" et "Gibloux-Nord" en mars

- Ouverture de la discussion : un terrain d'entente est en négociation
- Demande de reconsidération du secteur d'intervention
- Réunir le secteur "Glâne Nord" et "Gibloux-Nord "
- En attente de réponse du comité de l'association
- Les statuts seront votés en Assemblée communale en automne 2022

M. le Syndic ajoute que les négociations sont assez compliquées et remercie M. Dupré qui s'est beaucoup engagé.

Anciennes écoles à Villarsviriaux et Chavannes-sous-Orsonnens

M. Steve Berset informe que des calculs sont en cours, les travaux devraient débiter prochainement pour des locations vraisemblablement dès 2023.

Cabane forestière

Toutes nos excuses à M. Bertrand Defferrard, nos remerciements lui sont directement adressés pour l'installation des nouvelles tables à la cabane forestière à Villargiroud. Merci pour l'excellent travail !

Séances énergie

Mme Jessica Chassot prend la parole. « Aujourd'hui, on ne peut plus rester les bras croisés ! Faisons notre part ! ». C'est par cette introduction qu'elle informe de la première soirée « énergie » qui aura lieu le 23 juin 2022.

Une des actions que le Conseil communal a choisi est d'aider, d'épauler les citoyens à remplacer leur chauffage à mazout ou électrique ainsi qu'à l'isolation du bâtiment.

Comment recevoir des subventions, sera également abordé.

Les personnes qui auraient déjà fait l'expérience d'un changement de chauffage et désireuses d'ouvrir leur porte, montrer et expliquer leur choix, sont invitées à s'annoncer à l'administration communale.

A la question de M. Christian Chassot, M. Mayor informe que le choix du chauffage au café n'a pas encore été défini.

Mme Anne Valloton est intriguée par les cours de badminton dans les comptes. Pourquoi la commune prend en charge ces cours ?

Mme Agnès Phillot, caissière communale, informe que ce qui est dans les comptes, c'est pour les enfants. Il y a du badminton pour les adultes aussi. Pour les enfants, c'est avec le service des sports, des subventions nous parviennent du canton.

M. Philippe Rolle : remercie pour l'excellente présentation de l'assemblée.

M. le Syndic remercie les propos de M. Rolle et en profite pour remercier ses collègues à cette bonne collaboration. En effet, beaucoup d'heures sont consacrées par le Conseil à de nombreuses tâches. Merci à l'assemblée pour les différents points acceptés et/ou approuvés. Merci pour la confiance témoignée.

M. Fabrice Berset remercie le Syndic pour son investissement.

M. le Syndic lève l'assemblée, il est 22h00.

Au nom du Conseil communal

M. le Hraux

La secrétaire
Marie-Claire Mettraux



P. Mayor

Le syndic
Patrick Mayor